

INFORMATIONS COMMISSION ARBITRAGE - 24/10/2017

COUVERTURE ET FORMATION :

Plusieurs équipes ne sont pas couvertes à ce jour (Cf fichier ci-dessous). Ceci est amendable de 350 €/équipe dep non couverte !

Vous avez jusqu'à jeudi pour inscrire vos candidats en formation arbitre à Ste Christine (Cf mail du 17/10/2017).

ATTENTION : Seul un arbitre senior peut couvrir une équipe senior !

Les jeunes inscrits en formation pourront couvrir une équipe jeune en Coupe de France. Une fois diplômés, ils seront désignés sur des matchs de Coupe des pays de Loire ou d'Anjou. Il deviendront Arbitre Dep à leur majorité en étant supervisé sur un ou plusieurs matchs seniors.

LICENCE POUR ARBITRER ET MARQUER

Seul les licences Compétition VB et Encadrement permettent d'être Arbitre. Pour ceux qui dispose d'une Compet'lib, sachez que la licence encadrement, avec un certificat médical permet d'évoluer en championnat de semaine. (*juste prévenir Luc de ce changement*)

Pour être noter en tant que marqueur sur une feuille de match, les licences Competition VB ou BV, Compet'lib, Encadrement ou dirigeant sont autorisés.

DÉSIGNATION :

En tant qu'arbitre, **vous vous devez d'ouvrir votre "Espace Arbitre" sur le site Fédéral et d'aller voir vos désignations au moins une fois par semaine.**

En cas d'empêchement, vous vous devez de le signaler dans les 72h avant le match, à votre référent club et au représentant de la CDA : Alain Retailleau par mail : alain.retailleau@sfr.fr.

TARIFICATION

Chaque club verse 15 € pour le corps arbitral : 12 € pour l'arbitre et 3 € pour le marqueur.

Cordialement,
Pour la Commission d'Arbitrage,